

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021

PRESENTS :

ROUCHUT Josiane - **BARGET** Paul - **BERGER** Nicole - **CAUCHY** Louis - **DEHAYS** Claudine - **PAUZAT** Yves - **GIRAUD** Claudine - **DUCHE NARBONNE** Carole - **GRANDJEAN** Olivier - **DEMNET Julien** - **LENOIR** Magalie - **MAGADOUX** Sylvain

ABSENTS : **LEMARCHAND** Frédéric (pouvoir donné à Carole DUCHE NARBONNE) - **DAVID** Déborah (pouvoir donné à Nicole BERGER) - **LAVERNHE** Patrice (pouvoir donné à Sylvain MAGADOUX)

La séance est ouverte à 20 H 30. Elle est enregistrée en audio.

Secrétaire de séance : Claudine GIRAUD

Lecture du procès-verbal de la réunion du 17 mars 2021 : ⇒ **Adoption à l'unanimité**

Madame la Maire demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour : attribution du marché de voirie.

⇒ **Vote : 15 voix pour**

GROSSES REPARATIONS SUR VOIES COMMUNALES : ATTRIBUTAIRE DU MARCHE

Madame la Maire rappelle au conseil municipal qu'une consultation a été lancée pour les travaux sur les voies communales selon le programme 2021.

3 entreprises ont été consultées.

La date limite de remise des offres était fixée au mercredi 7 avril 2021 à 17H.

2 entreprises ont candidaté. Les 2 offres étaient recevables.

Madame la Maire propose de retenir l'offre qui est économiquement la plus avantageuse, qui est celle de l'entreprise PIJASSOU pour un montant de 59 952 € HT.

⇒ **Vote : 15 voix pour**

AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Madame le Maire propose au conseil municipal d'affecter le résultat d'exploitation 2020 comme suit : 215 751,51 € à la section d'investissement pour combler le déficit d'investissement N-1 et 205 998,65 € à la section de fonctionnement.

⇒ **Vote : 15 voix pour**

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

La réforme de la fiscalité locale a supprimé la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette perte de recettes pour le budget communal doit être compensée par le transfert aux communes du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu jusque-là par le département, qui vient s'ajouter au taux communal.

Seuls doivent donc être votés dorénavant les taux liés au foncier bâti et au foncier non bâti.

Une hausse de 1% des taux est proposée pour assurer le même niveau de recettes. Proposition des taux pour 2021 :

FONCIER BATI : 38,38 %

FONCIER NON BATI : 76,20 %

⇒ **Vote : 15 voix pour**

DUREE AMORTISSEMENTS

Madame la Maire précise aux membres du conseil la nécessité d'amortir les dépenses 2020 inscrites au chapitre 20 de la section d'investissement. La base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation (valeur toutes taxes comprises),

Madame la Maire propose donc les durées d'amortissement suivantes pour les immobilisations ci-dessous :

IMMOBILISATION	DUREE AMORTISSEMENT
Travaux PUP Le Tralor	10 ans
Subvention ODHAC	10 ans

⇒ **Vote : 15 voix pour**

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Même si de nombreuses manifestations ont été annulées, et s'il est difficile d'avoir une vision sur les mois à venir, il est proposé de maintenir les subventions de fonctionnement, sur les mêmes bases que les années précédentes.

ASSOCIATIONS	MONTANT	REMARQUE
➤ AAPPMA La Roselle	150 €	
➤ ACCA de Saint-Paul	150 €	
➤ AFMD	100 €	
➤ A Fleur de Pierre	150 €	
➤ Amicale Saint-Louis	150 €	
➤ Association des commerçants de St-Paul	150 €	
➤ APMAC	100 €	
➤ Foot Sud	300 €	
➤ Foyer rural de St Léonard	150 €	
➤ Foyer Culturel Laïque de Feytiat	300 €	Cette subvention ne sera versée que si la course N3L a lieu
➤ FNACA	150 €	
➤ FNATH	60 €	
➤ GVA Pierre-Buffière	150 €	
➤ GVA Féminin	150 €	
➤ La Marelle	300 €	
➤ Le Patch paulois	150 €	
➤ La Pétanque Saint-Pauloise	150 €	
➤ Parar lo lop	150 €	
➤ Saint-Paul Anes	150 €	
➤ Saint-Paul Anes	3 000 €	Cette subvention ne sera versée que si la fête de l'Ane a lieu
➤ Saint-Paul Gym	150 €	
➤ Saint-Paul Rando	150 €	
➤ Secours Populaire	200 €	
➤ SPA	790,65 €	Subvention mise en attente, car l'Association des Maires Ruraux souhaite revoir la convention signée avec la SPA.
➤ Syndicat d'élevage	150 €	

Pour les prochaines demandes de subventions, les associations devront fournir le CERFA adéquat.

Le conseil municipal demande que soit chiffré le montant de la « subvention réelle » qui est attribuée à l'association Foot Sud en prenant en compte :

- les heures des agents communaux pour la tonte du terrain et le ménage des vestiaires
- le chauffage, l'eau...

⇒ **Vote : 15 voix pour**

VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2021

Madame la Maire présente le budget principal qui s'équilibre à 1 058 568,65 € en section de fonctionnement et à 778 859,51 € en section d'investissement.

Remarques sur la section de fonctionnement :

Dépenses :

- Vêtements de travail : les agents des services techniques et les agents de la cantine et de l'école ont été équipés en vêtements et chaussures.
- Formation des agents : habilitation électrique et incendie.
- Locations mobilières : le nouveau panneau lumineux qui va être installé sera en location (environ 2000 € /an - fourniture du logiciel et maintenance comprises).
- Entretien et réparation voirie : il est prévu de refaire les marquages au sol en enduit.
- Honoraires : un prestataire a été retenu pour l'élaboration du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels.
- Transports collectifs : seules sont inscrites les dépenses pour les sorties scolaires. La Région Nouvelle Aquitaine prend en charge la gestion complète des transports scolaires.
- Baisse des lignes « fêtes et cérémonies » et « réceptions » : en raison de la crise sanitaire, la cérémonie des vœux, le repas des aînés et le Printemps culturel, entre autres, n'ont pas eu lieu.
- Charges du personnel : la hausse s'explique par le changement d'échelons de certains agents et hausse des taux de cotisation des charges patronales et salariales.

Les autres lignes budgétaires s'inscrivent dans la stabilité.

Recettes :

- Contributions directes : en remplacement de la Taxe d'Habitation, les communes percevront en 2021 la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties complétée ou diminuée par l'application du coefficient correcteur ; avec les états compensatoires des exonérations, on arrive à un montant total de 506 966 € pour l'année 2021.
- Ligne « revenus des immeubles » : seuls ont été prévus les loyers des locaux commerciaux.

Les autres lignes budgétaires s'inscrivent dans la stabilité.

Remarques sur la section d'investissement :

Les principales dépenses inscrites :

- Rénovation du clocher de l'église : 99 272 €
- Rénovation énergétique du bâtiment du bâtiment APC et bibliothèque : 87 768 €
- Travaux de voirie : 73 910 €
- Végétalisation du cimetière : 47 920 €
- Achat de radars pédagogiques : 6 294 €
- Mise aux normes de l'électricité de la mairie : 15 000 €
- Standard téléphonique de la mairie (compatibilité avec la fibre) : 5 000 €
- Matériel informatique école : 4 795 €
- Achat divers (panneaux routiers, mobilier école) : 4 500 €
- Subventions OPAH pour les propriétaires bailleurs : 14 000 €
- Remboursement du capital des emprunts : 77 620 €

- Hors programme : 16 704 €

Les principales recettes :

- Boucherie : 110 710 € (solde des subventions Etat, Région et Département)
- Subventions Etat (DETR et DSIL) pour la rénovation du clocher de l'église : 41 363 €
- Subventions Etat (DETR et DSIL) pour la rénovation énergétique du bâtiment Agence Postale/Bibliothèque) : 36 570 €
- Subvention du Conseil Départemental pour la voirie : 31 828 € (solde 2020 et programme 2021)
- Subvention du Conseil Départemental pour la rénovation du clocher de l'église : 24 817 €
- Subventions Leader : 45 054 € (végétalisation du cimetière, matériel zéro pesticide et travaux étang communal)
- FCTVA : 30 265 €
- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 215 751 €
- Virement de la section de fonctionnement : 225 000 €

⇒ **Vote : 15 voix pour**

VENTE D'UN BIEN DE SECTION A ALLIER

Madame la Maire présente le résultat du vote des électeurs de la section de Allier de la commune de Saint-Paul concernant la vente à Monsieur Jacques MOSNIER-THOUMAS des parcelles cadastrées :

- E77 d'une superficie de 3430 m²
- E78 d'une superficie de 1270 m²

RESULTAT DU VOTE :

Inscrits :	9
Votants :	8
Exprimés :	8
Oui :	6
Non :	2
Nuls :	0

Une attention particulière sera portée à la rédaction de l'acte notarié concernant l'accès pour les riverains à l'eau de la source située sur la parcelle E77.

⇒ **Vote : 13 voix pour et 2 abstentions**

ACHAT D'UNE BANDE DE TERRAIN POUR LA CREATION D'UN CHEMIN DE RANDONNEE

En 2010, la commune avait acquis des bandes de terrain de diverses parcelles sises au village de Beaumont afin d'assurer la continuité d'un chemin communal. Seule une partie du chemin était restée en domaine privé.

Le Pays Monts et Barrages en partenariat avec la Fédération Française de Randonnée Pédestre étudie la mise en place d'une offre de randonnée itinérante sur le territoire sous la forme d'un GR de Pays.

Pour réaliser ce projet et obtenir l'appellation « GR de Pays », la totalité des chemins doit être classée en domaine public.

Madame la Maire a donc recontacté Monsieur Henri NICOT, propriétaire de la partie privée, qui accepte aujourd'hui de vendre une bande de terrain de la parcelle cadastrée D 764 sise au village de Beaumont au prix de 0,35 € le m².

Les frais de notaire et de bornage seront pris en charge par la commune.

⇒ **Vote : 15 voix pour**

DEMANDE DE SUBVENTION CTD POUR L'ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN POUR LA CONTINUITÉ D'UN CHEMIN DE RANDONNÉE

Madame la Maire propose aux membres du conseil municipal de déposer auprès du conseil départemental de la Haute-Vienne une demande de subvention dans le cadre des CTD relative aux frais engagés pour l'acquisition d'une bande de terrain pour la continuité d'un chemin de randonnée, qui sera inscrit au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée).

A ce jour seuls sont connus les frais de géomètre qui s'élèvent à 948 € TTC. Se rajouteront les frais de notaire (devis de 170 €).

⇒ **Vote : 15 voix pour**

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES CONTROLES DES INSTALLATIONS TECHNIQUES DES BATIMENTS PUBLICS

9 communes adhérentes à la communauté de communes de Noblat se sont regroupées pour le marché public de service relatif aux vérifications périodiques, techniques, et aux missions de contrôles des bâtiments publics, en vue de rationaliser le coût de gestion et d'améliorer l'efficacité économique de la prestation.

Le marché devant être reconduit, le conseil municipal doit se prononcer sur le renouvellement de l'adhésion à ce groupement.

⇒ **Vote : 15 voix pour**

MOTION CONTRE LE PROJET HERCULE DE RESTRUCTURATION DU GROUPE ELECTRICITE DE France (EDF)

Madame la Maire présente le projet « Hercule » qui prévoit la restructuration du groupe Electricité de France (EDF) qui se traduit par la scission en 3 entités de groupe Electricité de France (EDF) :

- EDF BLEU : une entreprise à 100% publique dirigeant les centrales nucléaires et le réseau de transport.
- EDF VERT : une entreprise publique dirigeant les activités commerciales, la distribution d'électricité et les énergies renouvelables, cotée en bourse, elle attirerait les investisseurs privés ;
- EDF AZUR : une entreprise 100% publique dirigeant les activités hydroélectriques.

Elle donne ensuite lecture de la motion adoptée par le SEHV, qui pointe une mise en péril du service public de l'énergie et une communication très trouble autour du projet, sans concertation avec les acteurs de l'énergie.

Les craintes exprimées par le SEHV sont les suivantes :

- La hausse du prix de l'électricité à des fins, notamment de meilleure rémunération du groupe EDF, aujourd'hui lourdement endetté, mettant en danger le volet social de la fourniture de l'électricité comme bien de première nécessité.
- La renégociation du mécanisme Arenh (accès régulé à l'énergie nucléaire historique) qui oblige EDF à vendre à ses concurrents à prix fixe une part de l'électricité produite par les centrales nucléaires.
- L'ouverture du capital « vert » à hauteur de 35% qui interpelle quant au maintien des investissements sur le réseau d'électricité et sur la qualité de la distribution sur tout le territoire mettant à mal la couverture pérennée de l'énergie en France.
- L'ouverture à l'actionariat privé mettant en péril le modèle actuel basé sur le monopole d'ENEDIS qui place les autorités concédantes comme un acteur indispensable au contrôle de l'opérateur national, ce contrôle est clairement remis en cause.

Madame la Maire propose au conseil municipal d'adopter la motion du SEHV, afin de notifier son désaccord sur ce projet de restructuration.

⇒ **Vote : 14 voix pour et 1 abstention**

QUESTIONS DIVERSES

Commémoration du 25 avril à 11H aux stèles du camp : vu le contexte sanitaire, et selon les directives de la Préfecture, la cérémonie aura lieu en présence d'un nombre limité de personnes. 1 membre de l'AFMD sera présent.

Vaccinations : les personnes de plus de 75 ans sont quasiment toutes vaccinées. L'hôpital de Saint-Léonard devrait recevoir 1000 doses la semaine prochaine. Madame la Maire a contacté l'ARS pour que le centre de vaccinations délocalisé à Saint-Paul reste ouvert.

Ateliers numériques : en partenariat avec l'association l'Escalier de Saint-Léonard, des ateliers numériques devraient se mettre en place à Saint-Paul à raison de 2 heures par semaine. Ce sont des ateliers d'approche numérique qui seront ouverts aux personnes désireuses de s'initier ou de se perfectionner. Les ateliers se dérouleront par groupe de 6. Le matériel sera fourni. Le coût de ces ateliers est pris en charge par le programme LEADER.

Travaux du clocher de l'église : l'échafaudage sera posé à partir de la 1^{ère} semaine de mai. Les travaux débuteront le 17 mai 2021. Fin prévue pour le 31 juillet.

La séance est levée à 22h42.